

Code
1263

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
2 099 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
17-18 oct. 2024
- **A DISTANCE :**
17-18 oct. 2024
- **PARIS :**
5-6 déc. 2024
- **A DISTANCE :**
5-6 déc. 2024

🔗 [Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Praticiens de la fiscalité – Directeurs et responsables fiscaux, administratifs ou comptables – Avocats – Experts-comptables – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Pratique de la fiscalité d'entreprise

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Revue d'actualité analysée, commentée et débattue par deux avocats fiscalistes respectivement spécialisés en impôts directs et en TVA

Mise à disposition des Feuilles Rapides Lois de finances (Éd. Francis Lefebvre)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Objectifs pédagogiques

- Analyser les dispositions législatives, votées ou en projet, et les solutions jurisprudentielles et administratives des douze derniers mois
- En évaluer les conséquences pratiques pour l'entreprise en termes de risque ou d'opportunité fiscale
- En débattre avec des experts

Programme de la formation

Analyser l'actualité en matière d'impôts directs (IS, IR)

- La détermination du résultat fiscal : le rattachement des produits et des charges à l'exercice ; les frontières de l'acte anormal de gestion ; les opérations sanctionnées au titre de l'abus de droit
- La gestion des résultats, bénéficiaires ou déficitaires
- L'imposition des groupes intégrés : les retraitements de l'intégration fiscale ; le contrôle fiscal en régime de groupe
- L'imposition des sociétés exerçant une activité internationale : la notion d'établissement stable ; la question des prix de transfert ; les évolutions du cadre fiscal international liées au projet BEPS (transparence, Piliers 1 et 2...), aux directives européennes (DAC6, DAC3....)
- Traitement des bénéficiaires distribués
- Rémunération des dirigeants
- Mesures « anti-abus » nationales et communautaires
- Obligations déclaratives nouvelles
- Partage d'expériences : quelles sont les opérations susceptibles de révéler un risque fiscal dans l'entreprise ?

Identifier les nouveautés en matière d'IFI et de droits d'enregistrement

- L'actualité en matière de droits d'enregistrement
- Les dernières précisions relatives à la notion de holding animatrice

Examiner l'actualité en matière de TVA et de taxe sur les salaires

- Le champ d'application de la TVA : les opérations qui échappent à la TVA ; le traitement de la TVA et de la taxe sur les salaires dans les sociétés holdings
- La territorialité : les opérations intracommunautaires (prestations de services et livraisons de biens) ; le commerce international
- Le base d'imposition et l'exigibilité
- Les droits à déduction : la détermination du coefficient d'assujettissement ; le calcul du coefficient de taxation
- Opportunité d'exercer l'option pour le groupe TVA
- Partage d'expériences : quels sont les indispensables contrôles TVA à mettre en place dans une entreprise ?

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Echanger sur les récentes tendances des contrôles fiscaux

- Le panorama des chefs de redressement des douze derniers mois
- Le point sur les nouveautés en matière de procédure fiscale, sur les sanctions applicables
- Partage d'expériences : quelles sont les axes de défense envisageables face aux contentieux les plus récurrents ?

NB : les thèmes précisément traités pendant la formation dépendent de l'actualité du moment

Parmi nos formateurs

...



Eva Aubry

Eva AUBRY,

Avocat, CMS Francis Lefebvre Avocats

Diplômée d'un Master II Fiscalité Internationale de l'Université Paris II Panthéon Assas, Eva Aubry a rejoint le cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats en 2008. Elle conseille les entreprises sur toutes les questions de fiscalité directe, ce qui comprend les problématiques liées aux restructurations, à l'intégration fiscale, et plus généralement à tous les événements intéressant la vie des entreprises.



Hélène Brin

Diplômée du DJCE de Nancy, avocate au sein du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats, en fiscalité indirecte. Elle dispense des séminaires en matière de TVA au sein du Master II Droit et Fiscalité de l'entreprise à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne.